



Monsieur le recteur de l'académie de Créteil

à Créteil, le 20 décembre 2018

Monsieur le recteur,

La rentrée 2019 pourrait voir la mise en œuvre de la transformation de la voie professionnelle.

Cette transformation conjugue une modification des dotations horaires et de leur ventilation avec l'instauration de dispositifs tels que les secondes à famille de métiers, la co-intervention et le chef d'œuvre. La réduction de l'offre de formation en Gestion Administration avec la suppression de 1500 postes nationalement à l'horizon 2022 est également concomitante à cette réforme.

Le groupe de travail académique sur les cartes des formations qui s'est tenu le 18 décembre n'a pas permis un réel échange sur les suppressions de divisions en Gestion Administration, l'implantation des familles de métiers et l'offre de spécialités à l'issue de la seconde, ainsi que sur les dispositifs « classes » passerelles. Nous demandons par ce courrier :

- **la tenue en urgence dès les premières semaines de janvier d'un groupe de travail sur la spécialité Gestion Administration** avec communication aux organisations syndicales de toutes les suppressions de division et réduction de capacité d'accueil. Ce groupe de travail devra aussi permettre d'aborder les dispositions ressources humaines mises en place par vos services pour accompagner les PLP d'éco-gestion administration ;
- **la mise en place d'un groupe de travail sur les dispositifs « classes » passerelles avant le Comité Technique Académique de mars** afin de pouvoir faire un premier bilan de ces dispositifs et avoir des éléments d'information sur les choix d'implantation. Nous souhaitons que ce groupe de travail se tienne avant le CTA sur les postes car la CGT revendique l'intégration de ces dispositifs dans les dotations des établissements. L'intégralité du dispositif ne peut continuer à être financé en HSE ;
- **la mise en place d'un groupe de travail sur les familles de métiers qui doivent être mise en place dès septembre 2019.** La CGT souhaite être associée aux réflexions sur l'offre des spécialités à l'issue de la seconde.

La réforme annoncée dans la voie professionnelle du lycée se fait dans la précipitation et nous comprenons la charge excessive de travail qu'elle entraîne pour vos services. Vous comprendrez qu'elle suscite beaucoup d'interrogations et d'inquiétude dans les établissements. Parce que cette réforme modifiera grandement l'organisation des services dans les établissements, la CGT Educ'action

en tant que 1^{ère} organisation syndicale des Professeur·es de Lycées Professionnels souhaite vous rencontrer pour échanger avec vous sur :

- Les moyens alloués aux établissements, notamment les volumes horaires complémentaires d'heures-professeur ;
- Les consignes initiées auprès du corps d'inspection et des chef·fes d'établissement concernant la mise en place des dispositifs comme la co-intervention, le chef d'œuvre, la consolidation, et l'accompagnement personnalisé ;
- Le développement de l'apprentissage et l'évolution des moyens alloués aux établissements par le passage de la taxe d'apprentissage à la contribution alternance.

Vos choix sur ces sujets, en votre qualité de Recteur, auront un impact immédiat et très concret sur les conditions d'exercice des enseignant·es de lycées professionnels. Nous ne doutons pas que vous aurez à cœur de répondre aux préoccupations des personnels.

Veillez agréer, Madame la rectrice/Monsieur le recteur, l'expression de notre profond attachement au service public de la formation professionnelle scolaire.